



Baie des Pêcheurs | Port-au-Goules | Saint-Siméon | Port-au-Persil

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 3 juin 2024 à la salle
du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure # 24-03

Nature et effet : Réputer conforme un lot situé en bordure du chemin de Port-au-Persil, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation d'une largeur de 32.05 mètres, alors que l'article 4.7 du règlement de lotissement numéro 197 stipule que la largeur maximale selon le type de terrain non desservie, soit AF, doit avoir une largeur minimale de 50 mètres.

Matricule : 4997-91-3009

Lot : 5 728 596

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE NEUVIÈME (9^e) JOUR DE MAI 2024

Gérald Bouchard
Gérald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier